

JUSTEL - Législation consolidée

http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg_2.pl?language=fr&la=F&nm=2021031466

Dossier numéro : 2021-02-22/15

Titre

22 FEVRIER 2021. - Règlement modifiant le règlement du 16 juin 2014 fixant les formulaires relatifs aux procédures de demande en matière d'intervention de l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités dans le coût des implants et des dispositifs médicaux invasifs, repris dans la liste des prestations des implants et des dispositifs médicaux invasifs remboursables

Source : SECURITE SOCIALE

Publication : Moniteur belge du 08-06-2021 page : 57342

Entrée en vigueur : 01-07-2021

Table des matières

Art. 1-2

[ANNEXE.](#)

Art. N

Texte

Article [1er](#). A l'annexe du règlement du 16 juin 2014 fixant les formulaires relatifs aux procédures de demande en matière d'intervention de l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités dans le coût des implants et des dispositifs médicaux invasifs, le formulaire E-Form-II-02 concernant la procédure de demande auquel il est fait référence au chapitre " E. Chirurgie abdominale et pathologie digestive " de la liste, est ajouté et le formulaire E-Form-I-01, auquel il est fait référence au même chapitre, est supprimé. Le formulaire E-Form-II-02 suit en annexe de ce règlement.

[Art. 2](#). Le présent règlement entre en vigueur le premier jour du mois qui suit celui au cours duquel il aura été publié au Moniteur belge.

[ANNEXE.](#)

[Art. N.](#)

(Image non reprise pour des raisons techniques, voir M.B. du 08-06-2021, p. 57343)